



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Emploi du temps 2025

Type d'opportunité : Reconstitution d'enquête existante
Périodicité : Ponctuelle ou pluri-annuelle
Demandeurs : Insee

Au cours de sa réunion du 9 juin 2022, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête emploi du temps 2022.

L'enquête « Emploi du temps » est une enquête auprès des ménages visant à collecter les données nécessaires à des analyses quantifiées de la vie quotidienne. Il s'agit de recueillir des informations précises sur l'usage que les individus font de leur temps. Elle fournit des éléments pour une année donnée mais permet surtout une mesure des évolutions sur longue période.

L'enquête Emploi du temps comporte deux questionnaires ; le premier au niveau ménage, le second au niveau individuel. Les thèmes du questionnaire sont les suivants :

- La séquence des activités des individus lors d'une journée donnée
- Le partage des tâches dans le ménage
- L'émergence de nouveaux loisirs et leur importance selon l'âge ou le milieu social
- Le développement du télétravail
- Le temps passé à aider et soigner des personnes de son entourage
- Le cumul études/emploi des étudiants

L'enquête est réalisée à l'initiative du département des ressources et conditions de vie des ménages. En outre, l'Insee fait partie de l'instance de concertation européenne visant à la promotion et à l'harmonisation des enquêtes Emploi du temps au niveau européen. En effet, ces enquêtes sont conduites dans de nombreux pays européens à un rythme le plus souvent décennal. L'enquête française 2025 appartiendra à la collecte de la vague "2020" d'Eurostat.

L'enquête Emploi du temps est une enquête à périodicité décennale. Il n'y a pas d'autre source sur le même sujet.

La collecte de l'enquête est prévue entre mi-2025 et mi-2026. Elle s'étale sur quatre trimestres pour couvrir toute une année entière et s'affranchir de la saisonnalité des activités pratiquées. L'enquête fait l'objet d'un projet de refonte visant à introduire le multimode dans la collecte des données. Notamment le carnet d'activités sera proposé en mode numérique utilisable sur un smartphone, une tablette ou un ordinateur en alternative au traditionnel carnet papier qui restera disponible pour les enquêtés le désirant. Un test spécifique visant à mesurer la qualité du carnet numérique et à le comparer au carnet papier est prévu au T2 2023.

Un comité de pilotage a été constitué à la suite du séminaire de lancement de l'enquête qui a eu lieu le 22 mars 2022. Il se réunira trimestriellement. Un comité de concertation, rassemblant des utilisateurs va être lancé à l'été 2022, il se réunira au moins une fois par an d'ici la collecte de l'enquête, et sera remplacé par un comité d'exploitation à partir de 2026.

L'enquête comportera une ou deux visites selon le mode de collecte choisi par l'enquêté (en cas de choix du carnet numérique, la 2^e visite de l'enquêteur qui avait pour but de récupérer ces carnets n'est plus systématiquement nécessaire). L'enquêté doit renseigner un questionnaire ménage et un questionnaire individuel. Il doit remplir deux carnets d'activité journalier les jours convenus avec l'enquêteur. Pour les enquêtés occupant un emploi au moment de la collecte de l'enquête, un semainier décrivant les horaires de travail de la semaine au jour le jour est également demandé.

L'échantillon de 20 000 ménages sera tiré dans Fideli.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de quatre ans, sur les années de collecte allant de 2023 à 2026.